



## NOTE SUR LES ENJEUX DES RÉFORMES EN COURS

17 Août 2009

Signataire : Pierre COLLOMB – Vice Président Chargé du Pôle Territoires

En application du projet politique fédéral adopté par le Comité Directeur, notre Fédération a engagé une réflexion en profondeur visant à moderniser son organisation et son fonctionnement.

Cette réflexion est engagée alors que, de son côté, l'État entreprend une **réforme des collectivités territoriales** (régions, départements, communes et établissements inter-communaux). Cette réforme conditionnera nécessairement notre propre réflexion et affectera inévitablement la vie de nos ligues, comités départementaux et clubs dans la mesure où notre organisation territoriale est pour l'essentiel calquée sur l'organisation administrative de notre pays et où les collectivités territoriales participent grandement au financement de nos clubs et organes décentralisés.

C'est dire que chacun de nous doit être conscient des enjeux, pour notre sport, des mutations en cours, que ce soit en termes financiers ou en termes d'organisation.

### I - LES ENJEUX FINANCIERS

A l'heure actuelle, toutes les collectivités territoriales participent au financement du sport. Leurs interventions, qui sont « à géométrie variable » selon les territoires, reposent sur la « **clause de compétence générale** » qui permet à une collectivité locale d'intervenir en tout domaine présentant un **intérêt local**. En conséquence plusieurs collectivités peuvent participer au financement d'un même projet (« financement croisé »). Or, le maintien de ces financements est rendu incertain par les réformes en cours pour deux raisons :

- le « Comité Ballardur », chargé d'une mission de réflexion sur le sujet, propose de retirer la clause de compétence générale aux régions et départements, ce qui rendrait problématique leur soutien au sport aujourd'hui évalué à 1,3 milliard d'euro pour l'ensemble des activités sportives. Leur compétence deviendrait « **spéciale** » (elles ne pourraient agir dans un domaine –pour nous c'est le sport !- que si un texte le leur permet expressément) et « **exclusive** » (si une collectivité a le droit d'intervenir, l'autre ne le peut pas).

- la suppression de la **taxe professionnelle**, actuellement essentielle pour l'équilibre de leur budget, pourrait conduire les communes et établissements inter-communaux à réduire leur soutien au sport si la perte consécutive à cette suppression n'était pas **compensée** par d'autres ressources.

Pour le moment, de nombreux aspects de ces réformes restent **en débat**. Notamment il ne serait pas exclu que dans certains secteurs (« **segments** ») d'activité **plusieurs collectivités** puissent continuer d'intervenir concomitamment. Cependant, rien n'est acquis. C'est pourquoi le CNOSF procède à de multiples **interventions** auprès des décideurs. Notre Fédération, par la voix de son Président, agit dans le même sens. Notre **objectif** est de faire en sorte que quelles que soient les formules juridiques qui seront en définitive retenues, le financement de notre sport puisse **rester globalement le même**. Il est cependant nécessaire que cette action soit **relayée sur l'ensemble du territoire**, que chacun se sente concerné par ces questions. Ce relais au plan local peut prendre deux formes :

- **intervenir auprès des élus** de son ressort afin de les convaincre de préserver les possibilités de financement du sport par les différentes collectivités territoriales ;
- **faire remonter les informations** qu'il s'agisse du niveau de financement du sport (répondre à notre enquête sur le sujet), qu'il s'agisse du résultat des contacts avec les élus.

## II - LES ENJEUX D'ORGANISATION

Quelle que soit la forme définitive que revêtira la réforme territoriale, elle aura très certainement une incidence sur les compétences des régions administratives et départements. Les **compétences de nos propres organes décentralisés** devront alors être modifiées en conséquence. Il faut également s'attendre à une plus grande **rationalisation** dans l'organisation administrative et le financement des activités sportives.

Nous devons donc nous préparer à une modification de nos modes de fonctionnement qu'il s'agisse de nos organes décentralisés ou de nos clubs.

- **En ce qui concerne les organes décentralisés**, la rationalisation de leurs actions se fera dans deux directions :

+ la détermination des **périmètres pertinents**, que ce soit par le réexamen des ressorts territoriaux en fonction de critères géographiques, que ce soit par le **regroupement de certaines structures** permettant une économie de moyens.

+ **l'adaptation de leurs compétences** rendue indispensable par la réforme territoriale afin de conserver les meilleures possibilités de financement par les collectivités publiques. Ce serait également l'occasion d'apporter plus de clarté et de précision sur le « qui fait quoi » et la marge d'autonomie reconnue aux organes décentralisés au plan réglementaire.

- **En ce qui concerne les clubs**, la rationalisation se traduira à terme plus ou moins rapproché par le développement des **formules de collaboration entre clubs** (« clubs partenaires » ou « clubs satellites »). Ces collaborations seront rendues nécessaires par la rationalisation des sources de financement. Au plan sportif, elles présenteront l'intérêt de faciliter la détection et l'accès au haut niveau des jeunes de talent ; à ce titre elles méritent d'être encouragées et facilitées, particulièrement dans les zones où le développement du basket se heurte à des difficultés (basket rural...).